

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de M^{mes} et MM. Michèle Rouillet, Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Yves Steiner et Alia Chaker Mangeat: «Proposition PR-1449».

TEXTE DE LA QUESTION

Le 29 mars 2021, en séance plénière, la majorité du Conseil municipal a accepté la proposition PR-1449 qui demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1,2 million de francs pour financer les surcoûts liés au Covid-19. La majorité a refusé la proposition du Parti libéral-radical d'envoyer cette proposition PR-1449 à la commission des finances, préférant voter cette proposition (reçue par courriel peu avant la séance plénière) sur le siège.

Or, il s'avère qu'aux points 1 et 2 de la proposition sont évoqués des frais de désinfection des locaux, des achats de produits (principalement de gel hydro-alcoolique) absolument indispensables pour ne pas devoir fermer les écoles.

Les consignes SSEJ-PPSP (Plan de protection pour l'enseignement primaire pendant le printemps 2021) B 1.2 précisent que «l'usage d'une solution hydro-alcoolique n'est pas recommandé». Comment interpréter ces contradictions?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a dû prendre dans l'urgence des mesures pour garantir le respect des plans de protection scolaires et parascolaires édictés par le Canton afin d'accueillir les enfants, les enseignant-e-s, le personnel du parascolaire ou des associations de cuisines scolaires ainsi que tous les autres utilisatrices et utilisateurs des bâtiments scolaires dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Dans ce contexte, l'ECO a dû:

- acquérir et installer des distributeurs de gel hydro-alcoolique aux entrées des bâtiments scolaires, dans les économats, les salles des maîtres ainsi que dans tous les bureaux sans point d'eau;
- fournir des flacons individuels de gel hydro-alcoolique et des recharges pour l'ensemble du personnel du ECO (essentiellement pour la patrouille scolaire et le personnel de l'unité logistique), au personnel du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et des restaurants scolaires;
- équiper les locaux de votations en gel hydro-alcoolique.

Il est à relever que le gel hydro-alcoolique n’a jamais été destiné aux élèves. Il a toujours été réservé exclusivement aux adultes. Les élèves quant à eux utilisent du savon acquis spécialement pour la pandémie avec du papier pour les mains ou les rouleaux à linge.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Christina Kitsos